

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le secteur des télécoms se transforme : un moment idéal pour faire des choix et saisir des opportunités

Bruxelles, le 12 août 2026 – L'étude tarifaire de l'IBPT relative aux services fixes en Belgique montre que des économies sont possibles en questionnant sa façon de consommer ses services télécoms dans un marché en mutation et en comparant régulièrement les offres sur www.meilleurtarif.be. Un utilisateur d'une connexion internet fixe peut, par exemple, économiser plus de 600 € par an. Pour les abonnés disposant d'une connexion internet fixe et recevant la télévision via un décodeur, cette économie annuelle peut atteindre 400 € et, pour les abonnés disposant d'une connexion internet fixe et recevant la télévision via une application, plus de 300 euros par an.

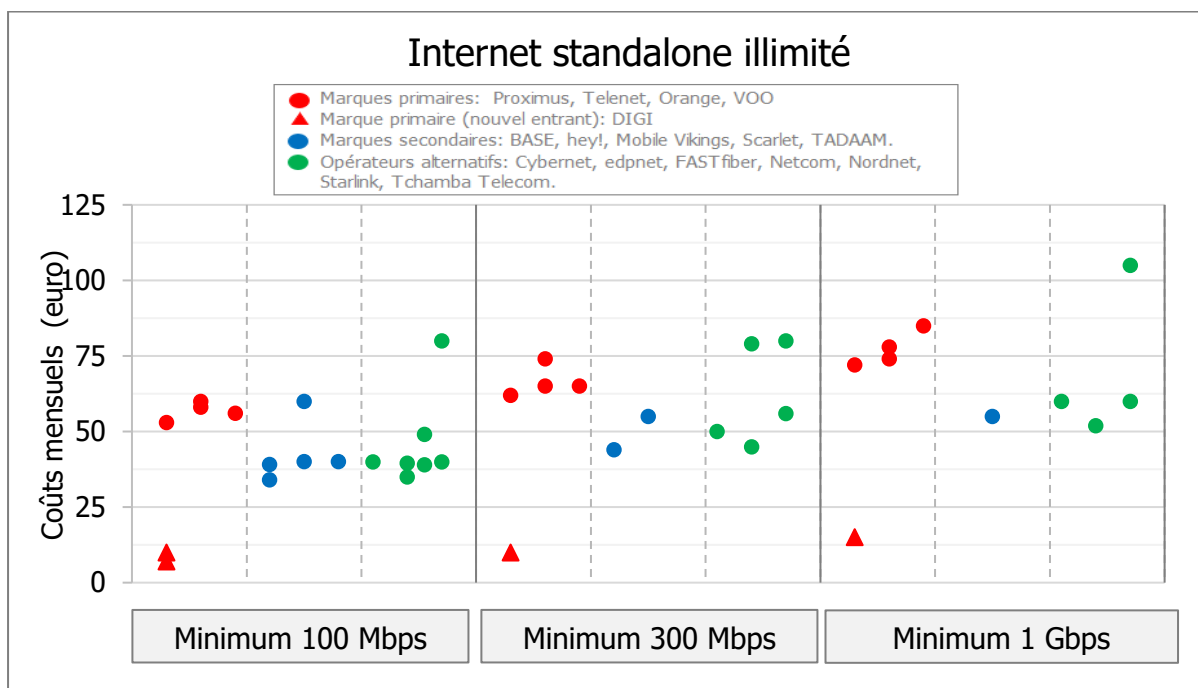
Depuis quelques années, on assiste à un glissement des pratiques de consommation des télécoms où les usages récents, portés par les générations montantes, coexistent avec le modèle historique.

Deux tendances sont constatées :

1. D'une part, on observe un usage désormais répandu des plateformes de streaming et de la télévision via Internet, qui traduit une tendance des consommateurs à vouloir satisfaire leurs besoins multimédias par le biais d'une simple connexion Internet, qu'elle soit fixe ou mobile.
2. D'autre part, une partie des consommateurs est séduite par les fonctionnalités additionnelles qui enrichissent l'expérience télévisuelle classique. On citera notamment la possibilité de regarder un programme sur différents supports ou encore un accès intégré aux plateformes de streaming. Il s'agit, pour les opérateurs de créer un environnement qui accompagne les consommateurs dans leur expérience client par le biais d'offres combinant l'Internet et la télévision ou davantage de services (en y ajoutant le mobile et/ou la téléphonie fixe).

Les adeptes de la première tendance font un usage très intensif d'internet. Afin de calculer les économies potentielles qu'ils peuvent réaliser, l'étude tarifaire se concentre, dans une première partie, sur les **abonnements avec internet illimité**.

Les consommateurs qui souhaitent une offre internet standalone peuvent profiter de la multiplication des technologies disponibles (xDSL, câble, fibre, satellite ou internet mobile) sur le marché résidentiel.



Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux profils¹ relatifs à l'Internet standalone illimité, en Q2 2026

Si, en moyenne, les offres Internet illimité des marques secondaires (points bleus) et, dans une moindre mesure, les offres des marques alternatives (points verts) sont plus abordables que celles des marques primaires (points rouges), on notera l'existence d'écarts de coûts parfois importants au sein d'une même catégorie de marques, la dispersion des offres étant en effet parfois assez importante.

Enfin, pour ceux qui habitent dans les zones couvertes par cet opérateur (tout ou partie des villes suivantes : Bruxelles, Liège et Charleroi), on notera également des solutions très abordables chez l'opérateur DIGI (triangle rouge), nouvel entrant sur le marché ayant une politique de prix agressive.

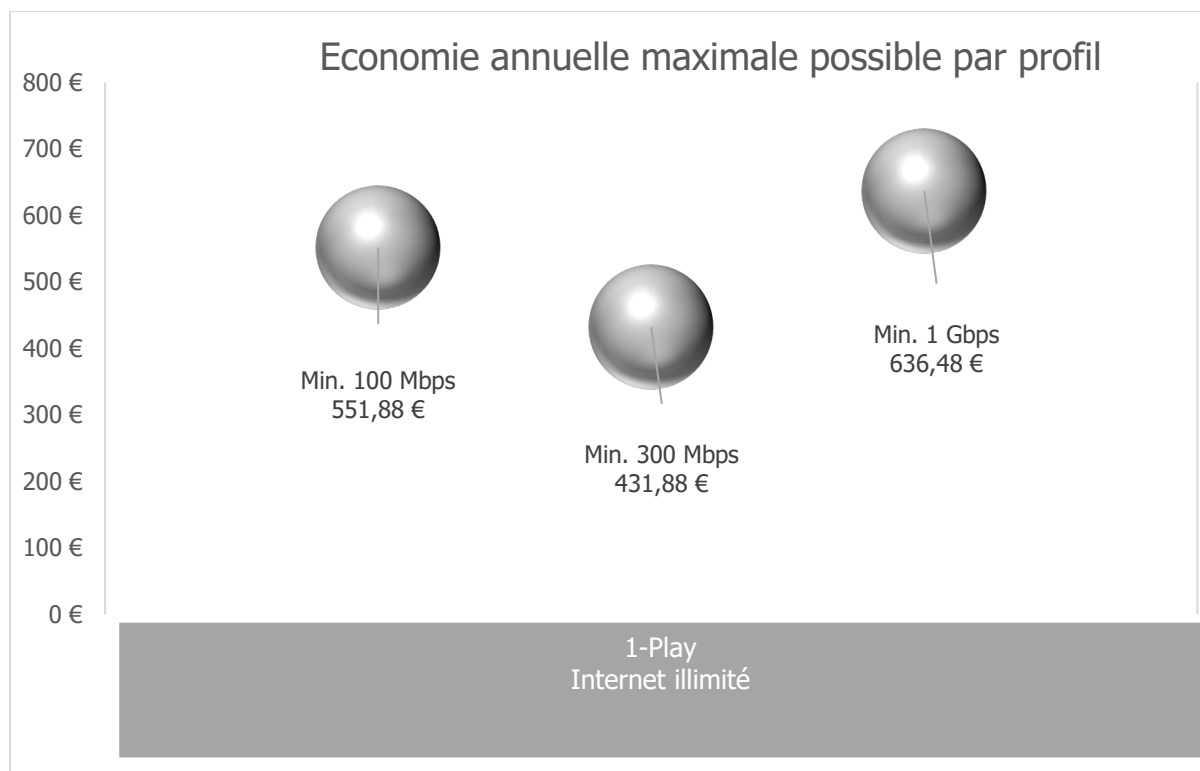
Le passage d'une exigence de vitesse minimale de 100 Mbps à 300 Mbps puis à 1 Gbps, se traduit concrètement pour les consommateurs par une hausse du coût. Le coût moyen, tous types de marques retenues, est le suivant :

Q2 2026	Internet illimité Minimum 100 Mbps	Internet illimité Minimum 300 Mbps	Internet illimité Minimum 1 Gbps
Moyenne générale²	47,65 €	61,35 €	71,20 €
Nombre de marques	16	11	9

¹ L'IBPT a revu les profils fixes en réponse au développement d'offres Internet à très haute vitesse (Very High Capacity Networks) et au phénomène des cord-cutter.

² A l'exception des solutions de DIGI dont la couverture se limite actuellement à tout ou partie des villes suivantes : Bruxelles, Charleroi et Liège.

En comparant les différentes solutions qui s'offrent à eux³, les consommateurs peuvent réaliser des économies annuelles dont le montant maximum⁴ est illustré ci-dessous :



L'IBPT conseille aux consommateurs de

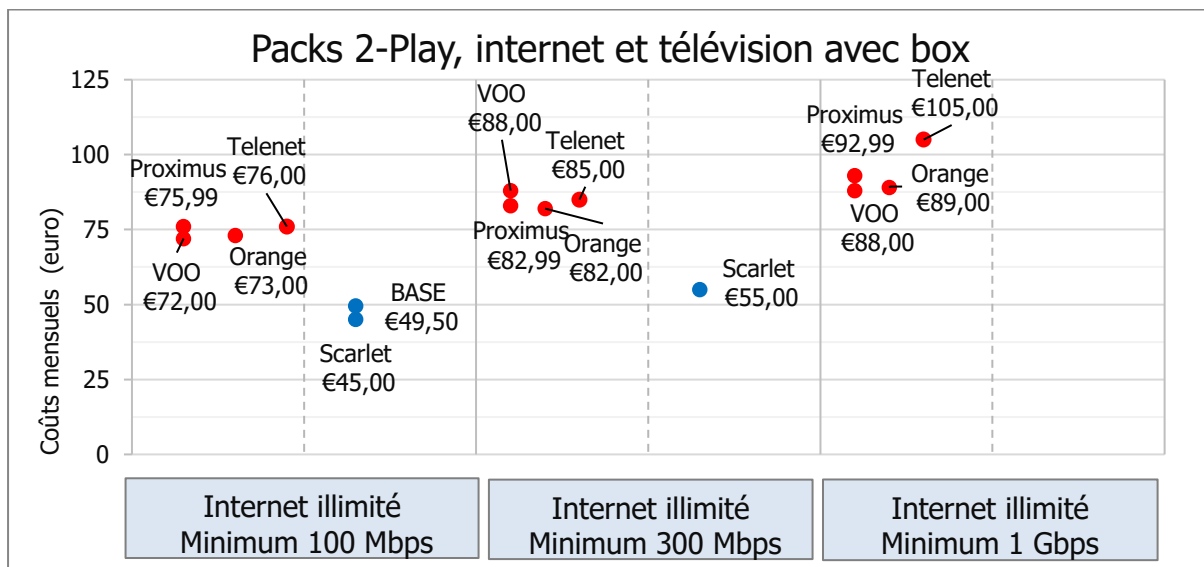
- Comparer les offres Internet et de le faire régulièrement, les offres évoluant rapidement.
- Reconsidérer leurs besoins avec un regard neuf et de se poser les questions suivantes: Quelle technologie est disponible pour l'adresse de connexion renseignée ? Quelles vitesses download / upload sont souhaitées ?
- Toujours vérifier l'existence chez les autres opérateurs - primaires, secondaires ou alternatifs - d'offres semblables à celles de l'opérateur actuel pouvant répondre aux mêmes besoins, éventuellement à moindres frais.

La deuxième partie de l'étude est consacrée aux utilisateurs qui, malgré la tendance croissante à répondre à l'ensemble des besoins multimédias via une simple connexion internet, préfèrent des offres combinant **Internet et la télévision**. Deux options sont analysées : l'abonnement classique avec box et la télévision via l'application de l'opérateur.

Pour les consommateurs intéressés par un large choix de chaînes, un abonnement permettant de mettre en pause, d'enregistrer et de regarder plus tard leurs programmes TV, **le choix classique de la télévision avec box** s'impose. Ce type d'abonnement leur permet également un accès à leurs apps de streaming préférées et, grâce à l'application dédiée, de continuer à regarder leurs programmes favoris sur leurs appareils mobiles (smartphone/tablette).

³ A l'exception des solutions de DIGI dont la couverture se limite actuellement à tout ou partie des villes suivantes : Bruxelles, Charleroi et Liège.

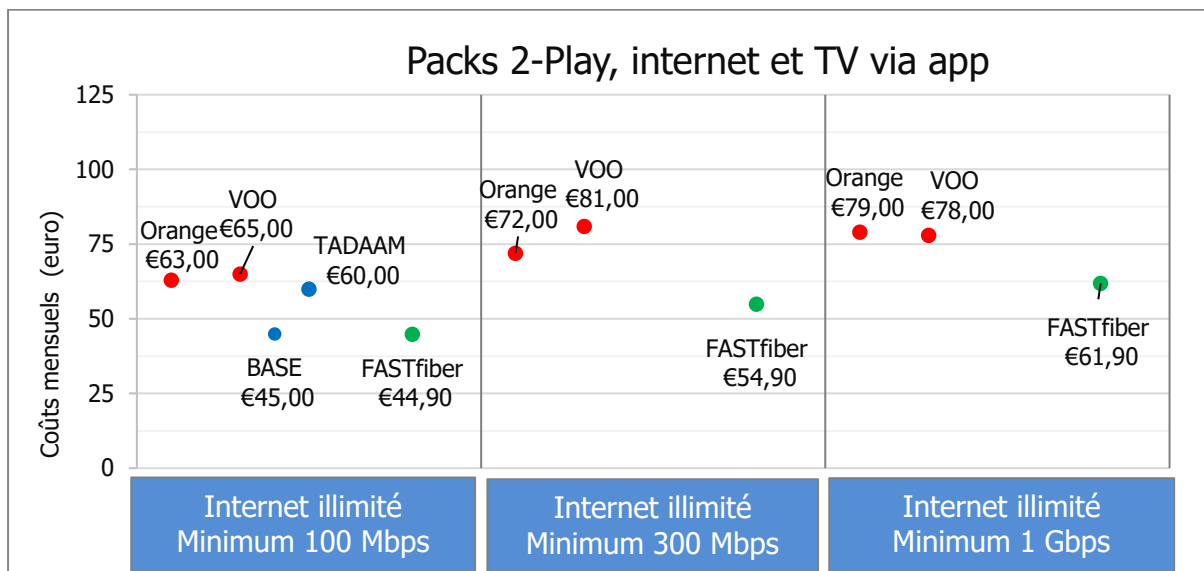
⁴ L'économie annuelle maximale est calculée en comparant le coût de l'offre la plus chère retenue pour ce profil à celui de l'offre la plus abordable. Ce montant est ensuite multiplié par 12 mois.



Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux profils relatifs à l'Internet illimité et à la télévision avec box, en Q2 2026

Les marques primaires et secondaires permettent de répondre aux besoins de ces profils, pour autant que la vitesse minimale exigée (en download) soit inférieure à 1 Gbps. Au-delà de 1Gbps, seules les marques primaires y répondent.

Pour les consommateurs intéressés par un nombre limité de chaînes et qui souhaitent regarder la télévision sans box et sans câble, **la télévision via l'app de leur opérateur** est un choix évident et à moindre coût. Facile à installer, elle permet de mettre sur pause et redémarrer, de diversifier les supports (Smart TV, Smartphones, tablette ou pc) et de les utiliser simultanément et partout.



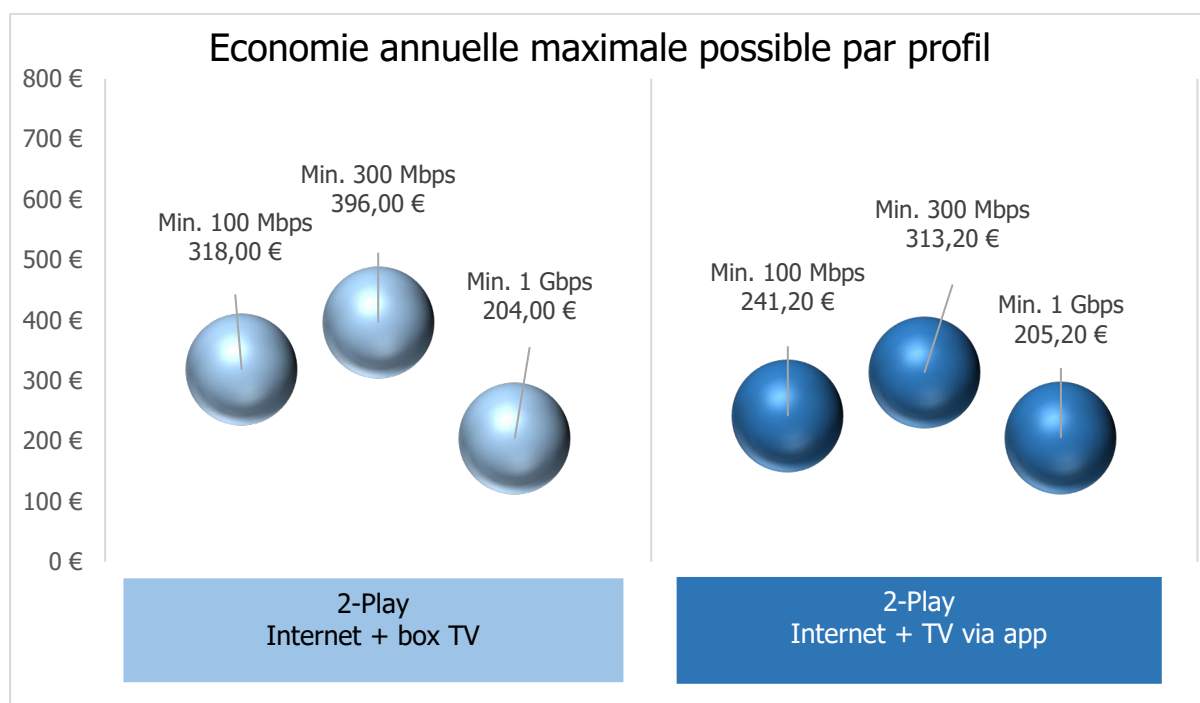
*Coûts mensuels des solutions les moins chères données par les opérateurs de chaque marque répondant aux profils relatifs à l'Internet illimité et à la **télévision via app**, en Q2 2026*

En ce qui concerne la TV via app, le choix est plus large lorsque la vitesse exigée est de 100 Mbps minimum : marques primaires, secondaires et alternatives sont présentes sur ce créneau. Dès qu'on exige un minimum de 300 Mbps, les marques secondaires disparaissent et seul FASTfiber présente une offre parmi les marques alternatives.

Ce tableau récapitule le coût mensuel qui sera, en moyenne, payé par profil, toutes marques confondues :

Q2 2026	Internet illimité 100 Mbps et box TV	Internet illimité 300 Mbps et box TV	Internet illimité 1 Gbps et box TV	Internet illimité 100 Mbps et TV via app	Internet illimité 300 Mbps et TV via app	Internet Illimité 1 Gbps et TV via app
Moyenne générale	65,25 €	78,60€	93,75 €	55,58 €	69,30 €	72,97 €
# marques	6	5	4	5	3	3

Le graphique ci-après reprend les économies annuelles maximales possibles sur base annuelle lorsque l'on calcule l'écart entre la première et la dernière offre retenue dans nos classements :



Bien que l'IBPT fonde ces classements uniquement sur le coût mensuel, les consommateurs peuvent naturellement prendre en considération d'autres critères lorsqu'ils recherchent l'offre qui leur convient le mieux. Dans cet exercice, il est en effet nécessaire d'examiner ses besoins, en tenant compte de divers éléments, tels que la manière dont les services sont utilisés, la possibilité de regarder la télévision d'une manière différente (TV avec box, TV via app, streaming ou un mixte de ces solutions⁵), les technologies disponibles pour son adresse de connexion, la disponibilité et la réactivité du service clientèle, etc.

Quel que soit leur profil de consommation, les consommateurs devraient comparer régulièrement les offres télécoms car le marché et les offres évoluent rapidement. Ils peuvent récupérer leur profil d'utilisation récent dans l'espace client du site web de leur opérateur et cliquer sur le bouton "meilleur tarif" spécifiquement prévu, qui redirige vers le simulateur tarifaire www.meilleurtarif.be.

⁵ Des variantes au cord cutting existent : les cord never n'ont jamais souscrit à un abonnement payant de télévision traditionnelle ; les cord shaver ne conservent que les chaînes de base et, enfin, les cord stacker conservent leur abonnement traditionnel tout en ajoutant des abonnements aux plateformes de streaming.

Depuis 2020, près de 600.000 abonnements à la télévision ont été supprimés. Malgré cette baisse continue, 3,9 millions de ménages disposaient encore d'un abonnement à la télévision classique l'année dernière. Les familles qui résilient leur abonnement optent désormais pour la télévision via des applications et des services de streaming, la croissance de la tv via app ne compensant pas à elle seule le recul des raccordements TV classiques.

LIENS UTILES

Lien direct vers les résultats de cette étude : <https://www.ibpt.be/consommateurs/telephonie-internet-tv/tarifs/comparaison-nationale-2026-fixes>

Liste des opérateurs commercialisant des offres fixes et convergents :

<https://www.ibpt.be/consommateurs/liste-des-operateurs-fixes-et-convergents>

Atlas : <https://www.bipt-data.be/fr/projects/atlas/landline>

Lien relatif au simulateur tarifaire : www.meilleurtarif.be

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Boulevard du Roi Albert II 32 bte 10 | 1000 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | **M** +32 478 63 91 82 | **www.ibpt.be**

